

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03369

Numéro SIREN : 889 895 843

Nom ou dénomination : ARCHIMED

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 15693


ARCHIMED

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 404 €
Siège social : 49 boulevard de Strasbourg, 59000 Lille
889 895 843 RCS Lille Métropole

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

BILAN

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:

2569F2F5C79F4EE...

Le Président

Signé par procédé de signature électronique www.docusign.com

Bilan Actif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

ARCHIMED

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	760 440	596 403	164 037	
Concession, brevets et droits similaires	225 324	216 415	8 909	
Fonds commercial	380	380		
Autres immobilisations incorporelles	6 727 705		6 727 705	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 713 848	813 198	6 900 650	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	779 026	584 892	194 134	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	779 026	584 892	194 134	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	98 637		98 637	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	122 290		122 290	
Autres immobilisations financières	82 799		82 799	
TOTAL immobilisations financières :	303 726		303 726	
ACTIF IMMOBILISÉ	8 796 600	1 398 090	7 398 510	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	894		894	
TOTAL stocks et en-cours :	894		894	
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 043		11 043	
Créances clients et comptes rattachés	2 101 989		2 101 989	
Autres créances	686 861	9 950	676 911	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 799 893	9 950	2 789 943	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	
Disponibilités	654 921		654 921	
Charges constatées d'avance	154 764		154 764	
TOTAL disponibilités et divers :	959 685		959 685	
ACTIF CIRCULANT	3 760 472	9 950	3 750 522	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	12 557 072	1 408 040	11 149 032	

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

ARCHIMED

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 510 404	5 510 404	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	6 859	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(15 098)	
Résultat de l'exercice	(161 168)	
TOTAL situation nette :	5 340 997	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2 214	
CAPITAUX PROPRES	5 343 211	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	41 404	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 404	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 547 813	
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	2 547 813	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	954 097	
Dettes fiscales et sociales	1 686 150	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 348	
TOTAL dettes diverses :	2 646 595	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	570 008	
DETTES	5 764 416	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 149 032	


ARCHIMED

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 404 €
Siège social : 49 boulevard de Strasbourg, 59000 Lille
889 895 843 RCS Lille Métropole

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

COMPTE DE RESULTAT

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:

2569F2F5C79F4EE...

Le Président

Signé par procédé de signature électronique www.docusign.com

Compte de Résultat (Première Partie)

ARCHIMED

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	315 286		315 286	
Production vendue de biens	117 644		117 644	
Production vendue de services	5 553 730		5 553 730	
Chiffres d'affaires nets	5 986 661		5 986 661	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			37 009	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			119 800	
Autres produits			11 756	
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 155 225	
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			223 324	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 453	
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 526 197	
TOTAL charges externes :			1 768 975	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			115 261	
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 221 364	
Charges sociales			1 429 229	
TOTAL charges de personnel :			4 650 593	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			84 313	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			84 313	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4 886	
CHARGES D'EXPLOITATION			6 624 028	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(468 803)	

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ARCHIMED

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(468 803)	
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	885	
Autres intérêts et produits assimilés	114	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	122	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 121	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	28 106	
Différences négatives de change	317	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	28 423	
RÉSULTAT FINANCIER	(27 303)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(496 105)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	218 766	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	63 500	
	482 266	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 788	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 070	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	176 565	
	245 423	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	236 843	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(98 094)	
TOTAL DES PRODUITS	6 638 612	
TOTAL DES CHARGES	6 799 780	
BÉNÉFICE OU PERTE	(161 168)	


ARCHIMED

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 404 €
Siège social : 49 boulevard de Strasbourg, 59000 Lille
889 895 843 RCS Lille Métropole

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

ANNEXE

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:

2569F2F5C79F4EE...

Le Président

Signé par procédé de signature électronique www.docusign.com

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
Désignation de l'entreprise : ARCHIMED												1		2		3		Néant <input type="checkbox"/> *	
INCORP.										TOTAL I		CZ	D8	D9		988 804			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	KE	KF		6 989 458			
CORPORELLES	Terrains										KG	KH	KI						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ	KK	KL								
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM	KN	KO								
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants		M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants		M3	KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	KW	KX		217 134			
		Matériel de transport *										KY	KZ	LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	LC	LD		564 792			
		Emballages récupérables et divers *										LE	LF	LG					
	Immobilisations corporelles en cours										LH	LI	LJ						
	Avances et acomptes										LK	LL	LM						
	TOTAL III										LN	LO	LP		781 926				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	8M	8T						
	Autres participations										8U	5 515 941	8V	8W	20 300				
	Autres titres immobilisés										1P		1R	1S	5 322				
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U	1V	206 139				
	TOTAL IV										LQ	5 515 941	LR	LS	231 761				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	5 515 941	ØH	ØJ	8 991 949					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
										1		2		3		4			
INCORP.										TOTAL I		IN	CØ	228 364	DØ	760 440	D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO	LV	36 050	LW	6 953 408	1X		
CORPORELLES	Terrains										IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA		MB		MC						
		Sur sol d'autrui				IR			MD		ME		MF						
		Inst. gales, agenets et am. des constructions										IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers										IU	MM		MN	217 134	MO		
		Matériel de transport										IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW	MS	2 900	MT	561 892	MU		
	Emballages récupérables et divers*										IX	MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours										MY	MZ		NA		NB			
Avances et acomptes										NC	ND		NE		NF				
TOTAL III										IY	NG	2 900	NH	779 026	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	ØU		M7		ØW			
	Autres participations										1Ø	ØX	5 437 604	ØY	98 637	ØZ			
	Autres titres immobilisés										11	2B	5 322	2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières										12	2E	1 050	2F	205 089	2G			
	TOTAL IV										13	NJ	5 443 976	NK	303 726	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14	ØK	5 711 290	ØL	8 796 600	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ARCHIMEDNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ARCHIMED						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL	824 767	EM	228 364	EN	596 403
Fonds commercial		RE		RF	380	RI		RJ	380
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	254 054	PG	37 639	PH	216 415
TOTAL I		RK		RM	1 079 200	RN	266 003	RO	813 198
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	95 810	QF	9 883	QG	85 927
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	520 951	QN	21 986	QO	498 965
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	616 762	QW	31 869	QX	584 892
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	1 695 962	ØQ	297 872	ØR	1 398 090
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	1 107		NM			NO		
TOTAL III							1 107		
Total général (I + II + III)	NP	1 107	NQ	NR	NS	NT	NU		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	1 107	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			
						NZ	1 107		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 1 107	TM 1 107	TN	TO 2 214
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 1 107	TS 1 107	TT	TU 2 214
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B 104 904	4C 63 500	4D 41 404
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV 104 904	TW 63 500	TX 41 404	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y 9 950	6Z	7A 9 950
TOTAL III	7B	TY 9 950	TZ	UA 9 950	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 1 107	UB 115 961	UC 63 500	UD 53 568	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ 44 575	UK 63 500		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ARCHIMED				Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)		UP	122 290	UR		US
	Autres immobilisations financières		UT	82 799	UV	82 799	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	2 101 989		2 101 989	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 546		2 546	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 976		6 976	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	98 094		98 094
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	92 327		92 327
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	1 232		1 232
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	9 951		9 951	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	475 735		475 735	
	Charges constatées d'avance		VS	154 764		154 764	
	TOTAUX			VT	3 148 703	VU	3 026 413
RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 547 813	908 004	1 619 809	20 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	954 097	954 097			
Personnel et comptes rattachés		8C	703 868	703 868			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	509 183	509 183			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	37 810	37 810		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	408 014	408 014		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	27 275	27 275		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 348	6 348			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	570 008	570 008			
TOTAUX			VY	5 764 416	VZ	4 124 607	1 619 809
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	93 930	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ARCHIMED		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>	*	Exercice N, clos le : 31 12 2022		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible	WE	43 685	XE 46 139			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 454				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	à long terme - imposées aux taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					WN
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		
								WR 46 139		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	- imposées au taux de 19 %									
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
	- imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur les plus-values et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG 98 094		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Y2										

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2023

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	259 262
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	213 123
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	213 123

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise ARCHIMED		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 874 224	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6		3 874 224
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		213 123
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		4 087 347
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		415 051
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2023

Désignation de l'entreprise ARCHIMED										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(15 098)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(15 098)		Report à nouveau	ZG	(15 098)				
						TOTAL II	ZH	(15 098)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	216 914	YQ	80 983			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	654 421			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	290 175			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	24 269			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	48 065			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	509 267			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 526 197			
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	34 808			
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	80 453			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	115 261			
							YY	1 059 166			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YZ	189 451			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	3 129 886			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØS				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ZK	%			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ARCHIMED						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
I - Immobilisations *	1	SITE BOOD 31122022	36 050		21 029	15 021	
	2	2 PC LENOVO 14022022	2 900		851	2 049	
	3	Cession bra					
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value q	Court terme r	Long terme S			Plus-values taxables à 19% (1) (1)
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	15 021					
	2	2 049					
	3	182 930	182 930	182 930			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (9)			182 930				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (11)							

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2023

Désignation de l'entreprise : ARCHIMED Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $col.o = k + l - m - n$
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ARCHIMED				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARCHIMED		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	75	
dont apprentis	YF	7	
dont handicapés	YG	1	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 986 661	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	5 986 661	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	11 756	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	37 009	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	48 765	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	896 543	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	535 260	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 428	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 886	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 439 117	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	4 596 309
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	4 596 309	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

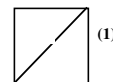
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 9 8 9 5 8 4 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARCHIMED

ADRESSE (voie) 49 BLD STRASBOURG

CODE POSTAL 59042 VILLE LILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique WALBECQ Prénom(s) OLIVIER

Nom marital % de détention 56,3 Nb de parts ou actions 3102540

Naissance : Date 30061969 N° Département 59 Commune Haubourdin Pays FR

Adresse : N° 63 Voie rue de la Bassée

Code Postal 59000 Commune Lille Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique ZIDI Prénom(s) Mongi

Nom marital % de détention 33,84 Nb de parts ou actions 1864658

Naissance : Date 08011964 N° Département 99 Commune Tunis Pays TN

Adresse : N° 293 Voie rue des Fusillés

Code Postal 59650 Commune Villeneuve d'Ascq Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Extension 2

N° 2059-F-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ARCHIMED

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :								
Titre (2)	M	Nom patronymique	DELOT	Prénom(s)	Eric			
		Nom marital		% de détention	9,86	Nb de parts ou actions	543206	
Naissance :	Date	03101970	N° Département	62	Commune	Boulogne s/mer	Pays	FR
Adresse :	N°	2	Voie	rue des Chataigniers				
	Code Postal	59700	Commune	Marc en Baroeul		Pays	FR	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 9 8 9 5 8 4 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARCHIMED

ADRESSE (voie) 49 BLD STRASBOURG

CODE POSTAL 59042 VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	LIBFLY	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 0 7 3 2 6 2 9	% de détention	100
Adresse :	N° 49	Voie	boulevard de Strasbourg	Code Postal	59000	Commune	Lille
						Pays	FR
Forme juridique	SDE	Dénomination	ARCHIMED MEA	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	L ATRIUM DE RODES	Code Postal		Commune	LES BERGES DU LAC
						Pays	TN
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ARCHIMED

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 404 €
Siège social : 49 boulevard de Strasbourg, 59000 Lille
889 895 843 RCS Lille Métropole
(la « **Société** »)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de (161 168) € de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice (161 168) €

Affectation

Au compte « *Report à nouveau* » (161 168) €

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « *Report à nouveau* » s'établirait à (176 266) €,
- les capitaux propres de la Société seraient de 5 343 211 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des exercices précédents ont été les suivantes :

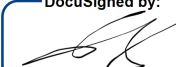
Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2021	-	-	-
31/12/2020	130 311 €	-	130 311 €

* * *

Signé de manière électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Le Président

Monsieur Olivier Walbecq

DocuSigned by:

2569F2F5C79F4EE...

ARCHIMED

Société par actions simplifiée au capital de 5 510 404 €
Siège social : 49 boulevard de Strasbourg, 59000 Lille
889 895 843 RCS Lille Métropole
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2023**

DEUXIEME RESOLUTION*Affectation du résultat*

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de (161 168) € de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice (161 168) €

Affectation

Au compte « *Report à nouveau* » (161 168) €

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « *Report à nouveau* » s'établit à (176 266) €,
- les capitaux propres de la Société sont de 5 343 211 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2021	-	-	-
31/12/2020	130 311 €	-	130 311 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

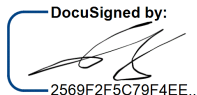
* * *

Signé de manière électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur **Olivier Walbecq**

DocuSigned by:

2569F2F5C79F4EE...